

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITE 2020

L'Association Pour la Médiation Familiale, c'est :

1. UN COLLECTIF :

Des adhérents : **523** à jour de leurs cotisations, des adhérents toujours mobilisés !
Personnes physiques : **460**
Personnes morales : **73**

En 2020, les rencontres ont pu avoir lieu uniquement en visioconférence. Elles ont été nombreuses, tant pour le Conseil d'Administration, le Conseil des Régions, les commissions qu'au sein même des régions. Cette activité importante, le soutien de l'APMF aux réflexions des praticiens et praticiennes (Intervention rapide auprès de l'instance nationale pour le maintien de la prestation de service, guide de la médiation à distance, nombreuses réunions par visioconférence..) ont certainement été le facteur d'une (ré)adhésion importante, puisque nous avons connu une augmentation de 15% des adhérents.

Un grand merci à ceux et celles qui sont venus renforcer les rangs de l'APMF !

Les adhérents sont principalement des personnes physiques : des médiateurs familiaux praticiens diplômés d'État.

- La plupart des adhérents pratiquent la médiation familiale **dans des services subventionnés par la Prestation de Service Médiation Familiale (PSMF)**
- **Les médiateurs familiaux exerçant en libéral** sont de plus en plus nombreux à choisir cette modalité d'exercice, soit de manière exclusive, soit en exerçant leur activité libérale à côté de leur activité salariée. Ils représentent aujourd'hui un cinquième des adhérents de l'APMF.

Les instances nationales considèrent désormais que la médiation familiale est exercée tant en structure conventionnée qu'en structure libérale, et que l'APMF est toujours la seule à les représenter lors des rencontres avec les pouvoirs publics. Fin 2020, la CNAF, le SADJAV, et la DGCS remerciait le maintien de l'activité des médiateurs et médiatrices familiales durant cette crise sanitaire et précisait remercier également, par la voix-e de l'APMF tous les praticiens ayant pu continuer leur activité.

En 2020, **Bénédicte DEFOSSEZ** a travaillé avec Sylvie FARNANE, notre secrétaire, à l'enregistrement des adhésions et à l'accueil des nouveaux adhérents.

Les personnes morales sont nombreuses à adhérer à l'APMF : **Des structures¹ de médiation familiale**, et particulièrement celles qui ont une activité exclusivement dédiée à la médiation. Leur motivation à rejoindre l'APMF s'explique par leur engagement dans la réflexion et leur attachement aux actions menées par l'APMF.

¹ Par « structures », l'APMF entend tout type de structure indépendamment de leur configuration juridique (association, cabinet, consultation, service public et parapublic...)

2. UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT :

Parmi les différentes instances de l'APMF :

- Le **Conseil d'Administration** s'est réuni **8 fois**, en visioconférence, ce qui a représenté une activité supérieure aux années précédentes.
- Le **Bureau** réunit 6 personnes.
- Le **Conseil des régions** s'est réuni 5 fois et fédère :

12 Régions aujourd'hui sont organisées en « Délégation Régionale » et ont un délégué élu.

3 Régions ont un correspondant local qui assure le relais des informations nationales. (Alsace, Nord, Picardie)

4 régions ont un correspondant local momentané par le Conseil des Régions dans l'attente de désignation (Limousin, Lorraine, la Réunion – Poitou Charente)

Les Délégations Régionales sont aujourd'hui souvent animées par un DR et une équipe de 2 à 4 personnes pour animer des rencontres, des échanges, parfois même des formations et des temps forts régionaux L'APMF participe parfois aux comités départementaux de MF puisque notre présence y est reconnue dans le cadre de la convention nationale signée par la DGCS, la CNAF, la MSA et le SADJAV.

Le travail de la commission Finances est particulièrement indispensable :

Dany ZANARTU HAYER, poursuit un précieux et nécessaire travail de suivi de nos comptes, tant au niveau national que pour chaque Région.

Ce travail permet la mise en œuvre pratique et financière des actions souhaitées et organisées tant par le national (réunions des diverses instances : CA, Conseil des Régions, Commissions) que par les équipes régionales, (débat, conférences, journées d'étude, formation...).

Le travail de trésorerie est essentiel, il nécessite beaucoup de disponibilités et de rigueur afin de nous permettre de mettre en œuvre notre politique et nos actions.

La trésorière et la secrétaire travaillent également avec le cabinet comptable engagé par l'APMF.

Ce travail exigeant rend possible la gestion et le choix pour l'APMF de :

- Louer un local du siège national à Paris,
- Disposer d'un secrétariat permanent,
- Éditer et diffuser nos revues,
- Permettre les déplacements des élus pour les rencontres nationales et les différentes sollicitations : se déplacer pour une audition à l'Assemblée Nationale, favoriser les déplacements pour des rencontres en région, rembourser les déplacements des adhérents qui participent aux commissions nationales et aux groupes de travail.

Nous remercions vivement Dany ZANARTU HAYER pour sa disponibilité, le suivi et la vigilance à tenir nos comptes !

Cette année encore, vous noterez dans le bilan financier que nous avons valorisé le bénévolat :

Notre bénévolat constitue de l'énergie collective et individuelle quotidienne : il représente

8 480 heures de temps partagé bénévolement par les administrateurs, responsables régionaux, adhérents, **soit 5.15 ATP**

indispensable pour affirmer des convictions au sein des instances qui nous sollicitent, mener des actions nationales et locales, **et particulièrement pour que les praticiens soient représentés au sein d'instances décisionnaires ainsi que pour participer activement à l'évolution des politiques publiques.**

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2020

Audrey RINGOT et Bénédicte DEFOSSEZ - pour le Conseil d'Administration

avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail, et des Délégués Régionaux

Le secrétariat : Sylvie FARNANE accueille, au siège, des adhérents, des étudiants, des professionnels qui se déplacent pour avoir des informations, acheter des revues...

Elle répond aussi aux nombreuses sollicitations des personnes qui recherchent un – une médiatrice familiale et les oriente vers le site, les adhérents en région.

Sylvie FARNANE répond également aux adhérents, aux administrateurs, aux DR, et également aux questions de nos partenaires institutionnels ou associatifs : Appels téléphoniques et messages, mails, courriers... Autant de demandes informations ou d'aide, des adhérents et du public.

Nombreux sont également les étudiants qui appellent, écrivent ou cherchent des informations. Sylvie les accueille régulièrement au siège pour leur permettre diverses consultations et l'achat de revues. Des journalistes nous contactent aussi. Sylvie donne toutes les informations nécessaires à leur orientation ou relaie les demandes.

Depuis 2003, Sylvie FARNANE est pleinement engagée dans ce travail d'accueil, d'écoute, d'orientation et de relais. Cette réactivité, permet à l'APMF sa visibilité. C'est encore le secrétariat qui prépare le travail nécessaire à la diffusion de nos travaux : réception des adhésions, préparation des travaux, suivi des échanges et des demandes, participation à la Lettre de l'APMF, relai des informations entre les différentes instances...

Notre secrétaire a fait un travail remarquable toutes ces années, mettant à notre service toutes ses qualités professionnelles. Rigueur, suivi et vigilance de tous les dossiers pour chaque instance, chaque situation.

Chaque adhérent.e.s peut être reconnaissant de compter sur son engagement, à la fois pour le travail qu'elle mène, pour l'aide qu'elle apporte, et pour sa contribution dans la réflexion et les actions que nous menons.

L'APMF est profondément reconnaissante à Sylvie FARNANE !

L'année 2021 marquera une étape importante pour nous, avec le départ en retraite de Sylvie. Elle accueillera sa successeuse d'avril à juin, et de cela encore nous la remercions.

3. DES LIEUX : NOTRE SIEGE ET NOTRE SITE

Notre siège social : 11 rue Beccaria, à Paris, un lieu vers lequel convergent de très nombreuses activités de l'APMF.

Un secrétariat, rigoureux et précieux fil conducteur de nos échanges internes et externes.

Le site de l'APMF alimenté avec brio par Muriel GEOFFRAY, qui, depuis sa nouvelle configuration, propose plus d'informations aux adhérents, notamment par **LA LETTRE DE L'APMF** et des informations régulières, des ressources et des outils largement consultés par chacun, et un annuaire pour « **Trouver un médiateur familial** » consulté de très nombreuses fois par jour ! une veille juridique, une veille d'actualité autour de la médiation familiale et de la médiation.

A cette fin, elle est soutenue par la commission communication.

4. DES ELECTIONS EN REGIONS :

Alyette BRAU a été élue le 13 janvier 2020 avec comme Suppléant 1 : Vincent DELEPINE et Suppléant 2 : Marianne SOUQUET pour la **Région Paca-Corse**

Nathalie MAUFFROY a été élue le 18 mars 2020 pour la Région **Languedoc-Roussillon**

Sophie GARDIES a été élue le 30 juin 2020 pour la **Région Aquitaine**

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2020

Audrey RINGOT et Bénédicte DEFOSSEZ - pour le Conseil d'Administration

avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail,
et des Délégués Régionaux

5. UNE REPRESENTATION ACTIVE ET CONSTANTE

L'APMF représente la médiation familiale, sa spécificité et l'éthique qu'elle fait valoir, auprès du plus grand nombre d'instances nationales et locales.

Ce travail de présence et de parole demande du temps et de la disponibilité à ses représentants. Cette mobilisation est indispensable pour que les valeurs qui nous fondent soient diffusées, entendues et reconnues.

Nous avons été souvent questionné sur l'activité des praticiens et praticiennes, durant la crise sanitaire par la CNAF, la DGCS, le SADJAV, le cabinet du Ministère de la Santé et des Solidarités, la Presse nationale (France Inter, Le Monde, Libération, les ASH, la Web TV de la CNAF). Nous avons également assisté à des visio et audioconférences. La crise sanitaire a en effet augmenté notre activité de représentation.

Dans le même temps, Sébastien CUINET et moi-même, Audrey RINGOT, avons activement participé aux travaux de MEDIATION 21, pour continuer d'élaborer, avec les autres organisations de Médiation qui y participe, les textes sur le statut du médiateur, l'agrément des médiateurs, le Conseil National de la Médiation et le Comité National d'Éthique et de Déontologie.

6. L'assurance Responsabilité civile professionnelle

L'APMF poursuit le partenariat avec l'AIAS l'assurance civile professionnelle au profit des adhérents APMF.

Tout médiateur familial peut bénéficier de cette assurance.

Voici un rappel de la présentation du partenaire, de la prestation proposée et de la démarche à suivre pour souscrire cette assurance RC :

- **Le partenaire** : Association loi 1901, l'AIAS a pour vocation de couvrir et de prévenir les risques des professionnels du paramédical ou libéral. Pour cela, elle négocie, diffuse et gère pour le compte de ses adhérents des contrats collectifs d'assurances professionnelles en Responsabilité Civile et en Protection Juridique (auprès de SHAM, Société d'Assurance Mutuelle, spécialisée dans l'assurance et le management des risques des acteurs de la santé, du social et du médico-social).

Les valeurs de l'AIAS reposent sur les fondements de l'Économie Sociale et Solidaire : un fonctionnement démocratique, la mise en commun des ressources et des compétences ainsi que l'Homme au cœur des actions.

7. LE PARTENARIAT AIFI – APMF s'est poursuivi durant l'année. L'APMF a soutenu l'initiative de réseau AIFI FRANCE, animé par Marianne SOUQUET, dans le projet de mener une recherche sur les hauts conflits. La journée du 18 décembre a été le point d'orgue des travaux de ce groupe de travail. Une synthèse des travaux présenté est en cours.

8. DES COMMISSIONS ACTIVES :

8.1 La COMMISSION COMMUNICATION

Membres de la Commission 2020

- **Muriel GEOFFRAY** (administratrice référente, coordinatrice)
- **Philippe BARLIER**
- **Marie Luce NICHOLSON**
- **Audrey RINGOT**

Pas de réunion de la Commission en 2020. Travail par échanges mails.

Maintenance et évolution du site :

- Mise à jour des pages du site
- Rédaction de nouvelles pages
- Ajout de produits sur la Boutique
- Publication d'articles : Actualité de l'APMF , Actualité autour et sur la MF, Actualité des régions

Recherche d'un nouveau webmaster et conclusion du contrat de maintenance – Réparation des bugs du site.

Réalisation et envois de campagnes emails :

- 6 Newsletters (à « Tous. »: adhérents + anciens adhérents + personnes qui se sont inscrites à la newsletter)
- 7 Info APMF sur les consignes relatives à la pandémie (à « Tous »s)
- 1 questionnaire sur la TMFPO
- 1 enquête auprès des médiateurs familiaux exerçant en libéral
- Info diverses (AG, JNE, adhésion, ...)

8.2 LA COMMISSION MF et SERVICES CONVENTIONNES et SUBVENTIONNES PAR LA PS

L'APMF siège au sein de l'Instance Nationale Médiation Familiale et Espaces Rencontre. Y participent :

- La CNAF, La Caisse Centrale de la MSA, La DGCS, administration centrale du Ministère des Affaires Sociales et Le SADJAV au sein duquel a été créé un Bureau de l'Accès au Droit et à la Médiation. Cela illustre l'intérêt que suscite la médiation dans notre système judiciaire et au-delà dans notre société !... Nous devons à la fois nous en réjouir, et rester vigilants à cette évolution, pour que celle-ci respecte les valeurs et l'éthique de la médiation familiale.
- La FENAMEF, la FFER et l'UNAF.

Pour l'APMF, il est indispensable de faire valoir la réalité de l'activité des médiateurs et médiatrices familiales en s'appuyant sur l'éthique et la déontologie de notre pratique.

Après l'assemblée générale d'octobre les personnes en charge en qualités de référentes sont Audrey RINGOT et Bénédicte DEFOSSEZ. Nous remercions Muriel GEOFFFRAY et Christine METRAL pour leur participation jusqu'en octobre 2020.

8.3 LA COMMISSION DES DIFFERENDS

En 2020 la commission des différends a été saisie trois fois.

Une médiatrice familiale a demandé à être soutenue par l'APMF à l'occasion du non renouvellement par le Tribunal Judiciaire du protocole relatif à la TMFPO.

Des personnes nous ont interrogé sur le contenu de l'attestation délivrée en fin de médiation. Le-la MF avait délivré une attestation qui précisait que la médiation était suspendue, ce qui était la situation à la fin de la dernière séance. Les personnes souhaitaient que le-la MF mentionne que la médiation était arrêtée, décision qu'ils avaient prise ultérieurement.

Dans sa réponse, la commission a rappelé que l'attestation doit rester strictement factuelle et ne contenir aucun jugement ou appréciation du médiateur familial, qu'elle peut contenir les dates des séances et l'identité des participants, qu'elle peut également indiquer si des accords ont été trouvés ou si le processus a été arrêté ou suspendu.

Nous avons souligné :

- Que la procédure (judiciaire) s'inscrit dans un processus, qu'elle peut être une étape dans la vie, ou encore un moment de crise dans la famille.
- L'éthique de pratique de médiation familiale repose sur la possibilité pour les personnes de toujours pouvoir revenir en médiation familiale, et reprendre un processus entamé antérieurement, au sein d'une (nouvelle) procédure ou en dehors de toute procédure judiciaire. En cela, toute précision peut nuire à une reprise de médiation

Une personne nous a interrogé sur le refus du - de la MF de lui communiquer le double des courriers d'invitation adressés à ses enfants. Ceux-ci n'avaient pas répondu aux courriers d'invitation. Il est apparu que le-la MF avait clairement posé le cadre lors de l'entretien d'information en précisant :

- Ne pas remettre aux personnes sollicitant la médiation familiale les courriers invitant les autres personnes à la médiation.
- Pratique de réfléchir avec la personne reçue comment contacter "l'autre"
- Lorsque cette personne décide de confier cette tâche au - à la MF, les courriers sont rédigés ensemble, à la fin de cet entretien.
- Prendre contact avec la personne reçue que si les destinataires donnent leur accord pour s'engager dans une médiation familiale.

Nous avons confirmé que le cadre ainsi posé était clair.

Nous remercions pour leur investissement Javotte FERRIER Référente ainsi que Marie-Luce NICHOLSON, Muriel PICARD-BACHELERIE, Martine MURER pour leurs participations jusqu'en octobre 2020.

La commission est composée depuis de Audrey RINGOT Référente, de Philippe BARLIER et Annie BAILLY DUBOIS à laquelle sont venues rejoindre en fin d'année Claude LEOBON et Bénédicte DEFOSSEZ.

8.4 COMMISSION EDITION : TIERS, la revue de l'APMF Unique revue consacrée à la médiation familiale en France !

Deux numéros de la revue ont été publiés. Le numéro 27 intitulé « Quelle honte ! Quelles hontes ? » et le numéro 28 sur le principe éthique d'indépendance et intitulé « L'indépendance en ligne de mire ». 27 auteurs ont contribué à ces deux numéros. Le comité de rédaction leur adresse un vif remerciement.

L'équipe des 12 relecteurs organisée en 4 sous-groupes a de nouveau mobilisé ses énergies pour donner aux articles et à la revue la qualité attendue par les lecteurs. Elle est coordonnée par Marine DESMAZEAU qui s'y emploie avec beaucoup de générosité, de rigueur et de créativité. Elle est secondée par Patricia DEVAUX SPATARAKIS) dans la mise en œuvre de la Revue.

Le comité de rédaction s'est réuni 4 fois dont trois à distance en raison de la pandémie. Ces réunions sont toujours l'occasion d'une réflexion de fond sur la revue et la médiation qu'elle promeut : comment allier pratique du métier et réflexivité ? L'enjeu est pour chaque numéro de solliciter des auteurs qui nourrissent la réflexion et des praticiens qui parlent du métier.

Cette année 2020 a été marquée de plusieurs événements :

- Le décès de Lydia BARKAT, le 12 septembre 2020. Le comité de rédaction a souhaité lui rendre hommage en lui dédiant le dernier numéro. Pendant des années, Lydia s'était beaucoup impliquée dans les groupes de relecture de Tiers.

- Le départ de Florence PROTAT (Organo) après une collaboration de 9 années à la confection de la Revue Tiers. Le Comité éditorial la remercie pour sa coopération sans faille qui a donné aux publications leurs qualités reconnues.
- Patricia DEVAUX SPATARAKIS a engagé le nouveau partenariat avec RECTO VERSO, cette collaboration étroite à la préparation de la maquette a permis d'assurer la continuité du format de la Revue.
- L'arrivée de Christine FROGER à la fonction de Référente du CA de l'APMF au sein du comité éditorial. Christine y participe depuis deux ans ainsi qu'à la relecture du Trophée. Elle succède à Patricia qui a assumé cette fonction depuis le début de l'aventure. Le comité remercie Patricia de l'engagement qu'elle a toujours tenu tout au long de ces années.
- En février 2020 le comité de rédaction, en accord avec le CA de l'APMF, a missionné Agnès VANKOTE et Marie LEWIS pour étudier la possibilité d'un partenariat avec CAIRN. Cette étude a été présentée au CA de l'APMF le samedi 16 janvier 2021 en présence d'Agnès VANKOTE, de Marie LEWIS, de Frédéric PENANT et de Thomas PARISOT (réfèrent CAIRN). Cet échange a permis aux membres du CA d'avoir une présentation éclairée d'un partenariat avec CAIRN.

Désormais la revue TIERS sera donc éditée en version papier et par CAIRN. Une très grande reconnaissance des travaux de cette commission, s'il en fallait encore !!

Trophée des mémoires

Il a été **décerné cette année à Béatrice MEALY-PIROTTE** pour son mémoire « **Le processus d'individuation en médiation familiale** ». Patricia DEVAUX-SPATARAKIS a accompagné Béatrice dans la mise en forme de ce mémoire en vue de la publication.

Caroline JAYET assurera désormais le pilotage du Trophée des mémoires.

Pour distinguer le Trophée de la Revue, Le Trophée des mémoires a désormais une couverture verte et sera considéré comme un « Hors-série » avec une numérotation propre.

Au nom de Tiers, de l'APMF et des lecteurs de la revue, nous remercions chacun pour le temps donné à la revue.

Un spécial remerciement également à Sylvie FARNANE, sans qui notre travail serait vain.

Frédéric PENANT Rédacteur en chef

Pour toute commande, rendez-vous à la Boutique du site de l'APMF !

8.5 GROUPE DE TRAVAIL de l'APMF autour de la TMFPO

Dès la première année de l'expérimentation en 2017, l'APMF a mis en place le groupe des Référents APMF TMFPO. Nous, Audrey RINGOT et Bénédicte DEFOSSEZ coordinatrices de ce groupe, souhaitons remercier au nom de l'APMF tous ces référents pour leur dynamisme et leur participation très active.

Pour rappel : Depuis 2019, Nicolas LAURIOT DIT PREVOST Sociologue, est venu rejoindre notre groupe de travail

En 2019, nous avons structuré la réflexion, continué de nous interroger sur notre pratique et décider d'interroger les acteurs qui concourent à la mise en œuvre de la TMFPO. Nous nous sommes également penchés sur le sens, les craintes et les

limites du dispositif. Nous avons identifié des axes de vigilance et échanger sur nos préoccupations. La TMFPO est-elle une opportunité ou un risque pour le développement de la MF ? Après avoir identifié les risques, qui sont notamment nos peurs, nous avons pu continuer de travailler à la réalisation de documents et de pratiques (attestations, le moment où le document doit être donné pour se rendre à l'audience, aspect concret et aspect sur ce que nous faisons et disons de ce que nous faisons).

Nous avons également décidé de faire un focus au sein de 4 TJ : Cherbourg, Rennes, Évry et Montpellier. Nicolas LAURIOT DIT PREVOST est allé rencontrer sur ses quatre ressorts, les médiateurs et médiatrices familiales, des avocats, des magistrats, des greffiers, des conseillers CAF (constitution de monographies).

En janvier 2020 nous avons commencé à travailler sur la présentation des démarches dans les 4 TJ et leurs analyses. Nous avons également décidé d'adresser un questionnaire aux adhérents, aux magistrats et aux avocats exerçant au sein des 11 ressorts.

Nous en avons étudié, commentés, etc. ... les réponses afin de faire des recommandations et des informations. Travaux que nous présenterons au ministère de la justice, CNAF, DGCS, etc. Et d'en faire une restitution pour notre évaluation sur la TMFPO sur ces 3 ans lors d'une Journée Nationale D'Étude.

A partir de Mars 2020, le confinement nous obligeant à une nouvelle organisation, nous avons continué de travailler en visio conférence, au rythme d'une réunion tous les 2 mois.

En Juin 2020, lors d'une réunion nous avons travaillé à la préparer la JNE, continué à faire une veille active sur des lieux des 11 territoires, répondre aux questionnements des autres ressorts non soumis à la TMFPO ainsi que continuer notre étude sur les questionnaires

Novembre 2020, nous avons travaillé sur la préparation de la JNE du 26 janvier 2021 en élaborant cette journée sur 3 axes : présentation de la TMFPO, restitution de l'évaluation, ateliers participatifs et synthèse évaluative de la TMFPO et perspectives.

Fin novembre, Audrey RINGOT, Bénédicte DEFOSSEZ, Sébastien CUINET et Nicolas LAURIOT DIT PREVOT ont rencontré le SADJAV et présenté les grandes lignes des travaux menés depuis 4 ans par les médiateurs et médiatrices familiales du groupe de travail sur la veille et l'évaluation de la TMFPO. Durant 3 heures d'échanges nos interlocutrices du SADJAV, Mesdames PASQUIER et PENA se sont dites « *passionnées* » (sic) par nos travaux, et nous ont encouragé à poursuivre cette évaluation durant les 2 années de prorogation.

2021, verra le rendu de notre évaluation sur la TMFPO lors de notre journée d'étude, la parution écrite de la JNE, des réunions sur notre territoire, la rencontre avec le SADJAV et l'instance nationale, la rencontre avec l'UNAF qui a diligenté une consultation à travers ses adhérents... autant de travaux auxquels nous serons heureuses de vous tenir informés.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site apmf.fr afin d'y retrouver les divers comptes rendus de nos réunions.

La publication de ces travaux est en cours.

8.6 GROUPE DE TRAVAIL « Branche des Libéraux de l'APMF »

L'année 2020 a été féconde en actions de la « branche » des Médiateurs Libéraux de l'APMF.

Les confinements successifs ont en effet demandé une solidarité et une présence accrue qui s'est traduite par des réunions plus nombreuses, et des propositions concrètes suite aux résultats d'une enquête auprès des adhérents exerçant en libéral.

Liste d'envoi

La branche des libéraux de l'APMF réunit une centaine d'adhérents exerçant au moins une partie de leur activité en libéral. La liste s'est élargie en 2020.

Réunions

En 2020, en raison de la pandémie, le groupe est passé de deux réunions annuelles en présence, à cinq réunions à distance.

Elles ont procuré notamment un soutien entre pairs et une réflexion sur la pratique de la médiation familiale à distance.

Quatre réunions au printemps les : 03/04 ; 30/04 ; 15/05 ; 30/06

Une réunion à l'automne le 25/09

Les participants sont plus nombreux en visio conférence.

Deux groupes de travail se sont réunis à côté du grand groupe de la branche des libéraux :

Un groupe « médiation familiale à distance »

Un groupe « financement privé »

Enquête

Une enquête large auprès de 130 adhérents APMF exerçant en libéral a été conduite pour approcher la réalité de la profession : ancienneté dans le métier, en libéral, statut d'exercice.

L'objectif poursuivi était de recueillir les besoins et les propositions des adhérents de la branche

A la date du 15 juin, les 76 ML qui ont répondu à l'enquête sont présents dans 47 départements

1 sur 4 est adhérent depuis plus de 10 ans

3 sur 4 exercent exclusivement la médiation en libéral

1 sur 2 (53 %) exerce un autre métier que la médiation familiale

1 sur 2 exerce la médiation dans d'autres champs que la famille : voisinage, scolaire, entreprise

81 % des ML ont le statut de micro entrepreneur.

55 % ont opté pour l'assurance responsabilité professionnelle négociée en son temps par l'APMF auprès de l' AIS

49 % participent aux réunions de la branche depuis un an.

En termes qualitatifs, 96 % des répondants considèrent que l'activité de ce réseau apporte information et soutien.

Parallèlement, un travail sur l'annuaire APMF a permis d'établir une cartographie des ML, présents dans toutes les régions de France.

Attentes et préconisations

Pouvoir participer à des rencontres sur des thèmes préoccupant les médiateurs qui exercent en libéral est une demande forte qui a émergé de l'enquête.

A partir de l'automne, nous avons lancé pour un test grandeur nature quatre ateliers à thèmes/groupes de soutien en novembre dernier, les médiateurs

s'inscrivant librement dans les groupes dont les thèmes ont été collectivement choisis.

Ateliers :

- Formation, (cet atelier existait déjà depuis un an)
- installation en libéral,
- médiation familiale à distance et internationale,
- médiation familiale et conflit « extrême »

Après les retours positifs des participants, la branche des libéraux réunie en grand groupe a décidé de pérenniser ces ateliers pour 2021 (« ateliers roulants »)

Des bourgeons à la branche des libéraux et création d'un groupe indépendant:

- Les ML ont commencé à se structurer en association ou collectif dans le 44, et aussi dans le 91, le 95 et le 78, et un projet dans le 31. Cela facilite la relation avec les juges qui ont besoin d'avoir un seul interlocuteur. L'objectif n'est pas de capter des aides financières mais d'augmenter la connaissance, la reconnaissance, la visibilité et de monter des actions ensemble.

- Création du groupe indépendant des MFDElibéraux :

Des membres du groupe APMF-ML ont, à l'occasion du premier confinement, créé en mai 2020 une nouvelle entité indépendante : Les MFDElibéraux. Leurs travaux ont démarré avec une mini-vidéo puis un site et ce groupe propose depuis de nouveaux outils à partager (vidéos) et des réunions régulières à thèmes.

"MFDElibéraux est un réseau qui assure la visibilité et met en avant l'entrepreneuriat des médiateurs familiaux diplômés d'Etat exerçant en libéral". Il s'agit d'un réseau national de médiateurs familiaux qui exercent uniquement en libéral et n'exercent pas d'autres métiers réglementés.

Il n'y a pas concurrence mais complémentarité avec les libéraux de l'APMF et d'ailleurs, nombre d'entre eux sont membres des deux groupes. C'est la synergie de toutes ces bonnes volontés qui fera mieux connaître ce mode d'exercice de la médiation familiale.

Le site des MFDElib : www.mfdeliberaux.fr

Perspectives :

Désormais tout nouvel adhérent qui exerce en libéral sera informé de l'existence de la branche des ML, avec inscription auprès de Marianne Souquet : marianne.souquet@me.com

Marianne orientera le nouvel adhérent sur des membres de notre groupe pour tout renseignement nécessaire.

Les activités vont continuer en 2021 à l'image de 2020.

Rapport effectué par l'équipe de coordination de la branche APMF-ML :

Marie-Caroline DESPAX, Sophie GUILLAUME, Véronique MOUGEY, Marianne SOUQUET

8.7 Groupe de travail « Le statut et les conditions de travail du médiateur familial D.E. »

Christine METRAL est administratrice référente.

En 2020, le Conseil d'Administration a décidé de créer un groupe de travail sur le sujet : « Le statut et les conditions de travail des médiateurs familiaux diplômés

d'Etat.». Le groupe constitué d'un administrateur : Philippe Barlier, de trois administratrices : Javote Ferrier, Claude Léobon et Christine Métral, rejoint par Caroline Blondeau, adhérente APMF, déléguée Région Ile de France, s'est réuni, en visio-conférence tout au long de l'année.

Le groupe a choisi de commencer par faire un état des lieux actualisé des statuts, des conditions de travail et du niveau de rémunérations des médiateurs familiaux diplômés d'Etat. Un questionnaire en direction des professionnels, en exercice ou ayant exercé, a été élaboré et sera diffusé début janvier 2021 avec l'objectif d'avoir les résultats pour l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Parallèlement, l'APMF a été informée de l'existence de négociations entre partenaires sociaux autour de la refonte des Conventions Collectives qui seraient susceptibles de concerner les médiateurs familiaux. Le groupe s'est alors mobilisé et a pris contact avec des organisations syndicales afin de faire reconnaître le métier de médiateur familial diplômé d'Etat. Une lettre a ainsi été rédigée, en direction des syndicats, résumant le métier et la fonction afin de demander l'inscription du métier de médiateur familial D.E. et la défense de son statut. Les résultats du questionnaire permettront d'envisager des actions qui correspondent le mieux à la réalité que vivent les médiateurs familiaux salariés ou exerçant en libéral et à leurs aspirations.

8.8 CHANTIER « médiation familiale en milieu rural » :

Au cours du CA – CR du 16 novembre 2019, Marie-Luce NICHOLSON, membre du conseil d'administration, a indiqué le lancement d'un chantier « médiation familiale en milieu rural »

La région Bourgogne Franche-Comté s'est portée volontaire pour travailler notamment en direction du monde agricole. Une contribution a été rédigée portant des constats et des préconisations. V. MOUGEY.

8.9 La participation de l'APMF au COPIL Médiation 21.

Pour l'APMF, penser la médiation familiale avec les organisations nationales de la médiation, comme nous l'avons fait au moment de l'élaboration du Code de Déontologie des Médiateurs, est indispensable pour exister avec la communauté des médiateurs et faire reconnaître la spécificité de la médiation familiale, la particularité du conflit dans la famille et le DEMF.

Les liens dans la famille ne peuvent se rompre. Ils sont complexes parce que constitués de relations multiples d'abord internes, c'est à dire en fonction de constructions culturelles, inter et transgénérationnelles, et également externes, en fonction de constructions sociales.

C'est la formation longue au Diplôme d'Etat qui permet au médiateur familial de prendre en considération toutes ces dimensions.

Le Collectif Médiation 21², issu du Forum ouvert qui s'est tenu à Bourg la Reine le 15 septembre 2016, avait organisé à Paris, en juin 2018, des Etats Généraux de la Médiation.

Les principes auxquels nous nous sommes engagés :

- Promouvoir une médiation de qualité auprès du public, des prescripteurs et des pouvoirs publics,

² MEDIATION 21 : AME, ANM, APMF, CIMAE, CMFM, CMNP, CNPM, FFCM, IEAM, FENAMEF, MAISON DE LA COMMUNICATION, MEDIATION PLURIELLE, PLANET'MEDIATION, RME, SYME

Rapport d'Activité et Moral – Assemblée Générale APMF 2020

Audrey RINGOT et Bénédicte DEFOSSEZ - pour le Conseil d'Administration

avec la contribution des administrateurs, Coordinateurs de Chantiers, Commissions et Groupes de travail, et des Délégués Régionaux

- Parler d'une voix commune, sans chercher à promouvoir sa propre entité, et dans le respect de la diversité des entités existantes,
- Préserver les valeurs essentielles que sont le libre engagement, la confidentialité, la neutralité, l'indépendance et l'impartialité du médiateur, et la bienveillance de toutes les parties prenantes,
- Ouvrir la participation au Collectif Médiation 21 aussi largement que possible afin de lui conférer une forte représentativité.

L'objectif des États Généraux, a permis d'organiser une vaste consultation sur six thèmes :

Le statut du médiateur, son éthique et sa déontologie, sa formation initiale et continue, sa spécialisation ou sa spécialité, le cas échéant, les modalités de sa désignation, et enfin sa communication.

A l'issue de cet évènement, Médiation 21 a rédigé le LIVRE BLANC de la Médiation qui :

- Présente les résolutions et recommandations adoptées lors des Etats Généraux,
- A été communiqué aux pouvoirs publics, et largement diffusé auprès des prescripteurs de médiation,
- Constitue une synthèse des propositions portées par le plus grand nombre d'acteurs de la médiation,

Médiation 21 poursuit ses travaux autour de 4 enjeux :

- **Un consensus sur le socle de la formation en médiation**
- **La création et la reconnaissance du statut du médiateur**
- **Une définition de l'éthique et de la déontologie** devant aboutir à un Code Commun de Déontologie, qui n'exclut pas les Codes et chartes propres à chaque spécificité de la médiation
- **La création d'un Conseil National de la Médiation dont l'objectif sera d'accréditer les centres de formation, de constituer un Comité Scientifique d'Éthique et de Déontologie et d'agréeer les médiateurs et médiatrices en France.**

Audrey RINGOT et Sébastien CUINET participent à ces travaux.

Depuis janvier 2021, Médiation est désormais une association, avec une charte de gouvernance, un règlement intérieur et une feuille de route.

Sébastien CUINET a été élu parmi les membres du Copil de Médiation 21, avec 6 autres administrateurs pour représenter ce collectif.

Nous pouvons nous réjouir de cette élection qui participe à la reconnaissance de ce que nous sommes.

8.10 La semaine de la médiation internationale

Voilà, maintenant plus de 15 ans que l'APMF a initié la Semaine de la Médiation Familiale, belle opportunité pour chacun de nous de s'adresser au public, aux professionnels, aux institutions pour présenter la médiation familiale et nos structures.

Le Semaine Internationale de la Médiation a été crée par le collectif M21 pour développer la notoriété de la Médiation sur une semaine en octobre et concentrer sur cette semaine le plus grand nombre d'événements en direction d'un large public.

Cet événement coïncidait avec notre traditionnelle semaine de la Médiation Familiale.

Claude LEOBON, administratrice a centralisé et relayé les événements APMF pour qu'ils puissent figurer en même temps sur le site de l'APMF et sur celui de la Semaine Internationale de la Médiation et être ainsi reliés aux autres manifestations de promotion de la Médiation dans son ensemble, en France et à l'étranger.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, beaucoup de manifestations ont été reportées voir annulées, malgré ce contexte difficile certains adhérents ont relevé le défi. Aussi, nous nous préparons avec ardeur pour 2021, et nous espérons recevoir de nombreux projets de la part de nos adhérents dont la créativité n'est plus à démontrer. Toute manifestation, y compris les diverses permanences (Mairie, Maison de la Justice, Point d'accès au droit...) peuvent figurer comme autant d'action d'information pour cette Semaine Mondiale. Faites nous connaître vos projets et autres permanences !

9 LA MEDIATION FAMILIALE EN REGION

9.1 LE CONSEIL DES RÉGIONS

Le conseil des régions réunit l'ensemble des délégués régionaux ou relais ainsi que **Bénédicte DEFOSSEZ coordinatrice et Dany HAYER Coordinatrice Adjointe**. C'est une instance avec des échanges verticaux entre le national et les régions via les DR (Délégué-e Régional-e) ou Relais ainsi qu'un lieu d'échanges transversaux entre adhérents via leur DR ou relais. En effet, les échanges avec le national fonctionnent dans les deux sens. Le DR transmet aux adhérents locaux les informations du national et fait remonter par le biais du conseil des régions au national les informations et les questions des adhérents de sa région.

Il faut savoir que toutes les régions ne sont pas aujourd'hui dotées d'un DR. Elles ne sont pas nombreuses mais nous comptons quand même quelques régions orphelines. Pour deux régions, Audrey RINGOT pour la région Nord et Geneviève JACQUOT ANDRES pour la région Alsace sont des Relais. Bénédicte DEFOSSEZ en sa qualité de coordinatrice du conseil des régions est Relais pour les autres régions non pourvues. Nous profitons d'ailleurs pour faire un appel aux adhérents qui souhaiteraient s'investir avec nous, en postulant comme DR ou Relais, en prenant contact par mail à benedictedefosseze@hotmail.fr avec copie à apmf@free.fr

Le conseil des régions se réunit régulièrement afin d'une part confronter les expériences régionales dans le souci de la cohérence associative et d'autre part trouver pour nos DR un espace afin de partager sur leur organisation régionale, leurs actions, pratiques locales, les questionnements, les inquiétudes, les partenariats, les relations interprofessionnelles.

Les comptes rendus sont adressés aux administrateurs. Ils reprennent diverses informations sur les travaux en régions, des questions, des propositions, des demandes, etc.

Chaque année, le conseil d'administration selon ses possibilités budgétaires, alloue une somme forfaitaire qui est répartie aux régions selon des budgets prévisionnels rendus au conseil des régions.

Une, voire deux, fois par an le conseil d'Administration invite le Conseil des régions avec ses DR et relais autour d'un temps d'échange.

Le conseil des régions ce sont des réunions de travail, de nombreux échanges par mail et par téléphone et une aventure humaine.

Concernant les réunions nous pouvons retenir sur 2020 :

En Janvier : réunion CA/CR sur le thème de l'organisation des délégations régionales/du conseil des régions et des liens avec le CA

Cette réunion, préalablement préparée par Bénédicte DEFOSSEZ coordinatrice du Conseil des Régions et Dany HAYER en qualité de Trésorière de l'APMF, a permis d'aborder entre les administrateurs et les DR des sujets et rappel sur leurs organisations administratives et financières ainsi que sur les attentes respectives. Chacun a pu faire un retour sur les divers documents comme la fiche fonction DR, la fiche du conseil des régions, les tableaux comptables pour suivi des comptes région, le document demande budget.

En Février : la réunion du conseil des régions en présentiel a été reportée au regard des conditions sanitaires et nous avons dû réfléchir à une nouvelle organisation

En mars : Le gouvernement annonce un confinement total. Celui-ci a duré presque 2 mois. Le conseil des régions a été en contacts réguliers par mails, échanges téléphoniques et soutenant auprès de ses DR face à la crise sanitaire qui venait bousculer leurs organisations, leurs afflux de mails de nos adhérents, l'impact du COVID-19 sur la pratique de la MF.

En Juin : lors de la réunion par Zoom, nous avons travaillé entre autres sur :

- COVID-19 : Comment chacun a vécu le confinement et où en est-on du déconfinement ? Quel impact sur la rémunération ? pour ceux qui travaillent en asso conventionnée quelles conditions de rémunération pendant le confinement et après ? Abonnement Zoom : pouvons-nous avoir une prise en charge et remboursement de frais Zoom. Retour des régions sur l'impact du confinement ?
- Actions et informations des DR sur leur région, actions de la Semaine de la Médiation Familiale
- Divers documents à remplir par les DR pour leur gestion comptable et administrative
- Comptes bancaires régionaux

En Juillet : lors de la réunion par Zoom, nous avons travaillé entre autres sur :

- Courrier de Sébastien CUINET transmis à la cour d'Appel de Besançon. Comment se saisir de cette opportunité au sein des régions, par quel biais local et/ou national transmettre ce rappel au sein des cours d'appel ?
- Listes de MF. État des lieux, Quelle date les Cours d'Appel ont prévu pour les dépôts des dossiers de renouvellement ? ...
- Confinement et déconfinement suite de recensements et de nos questionnements
- Informations et actions des régions ; Information du national et réponses aux questions posées au CA ; Actions de la Semaine de la médiation familiale et l'impact COVID-19 ; Actions pressenties sur le deuxième semestre ? les besoins
- Questions administratives et comptables : Point sur le bénévolat en Région, outils de communication APMF

Septembre : Nous avons travaillé entre autres sur :

- Activités sur la MF et recrudescence covid-19 pour cette rentrée dans les régions
- Actions et réunions dans les régions : quelles sont-elles et comment s'organisent-elles (à distance, en présence, ...), la semaine de la médiation familiale, comment dynamiser une région

- Point d'actualité positif sur la brochure séparation divorce, Quels besoins en communication régionale ?
- Respect des obligations des engagements du MF au regard de son adhésion APMF.
- Explications diverses sur les différents documents : budget des régions, tableau récapitulatif banque, fiche individuelle bénévolat, tableau indicateur. Point sur les comptes bancaires régions ; Information du national et réponses aux questions posées au CA.

En Octobre : participation à l'AG

En Novembre : Nous avons travaillé entre autres sur :

- Retour et questionnements sur l'AG APMF du 17 octobre 2020,
- Re confinement en région : Comment a été vécue cette nouvelle étape, organisation, garantie du cadre sécurisé et pratique éthique de MF, Décret N° 2020 131029 oct 2020/consignes gouvernementales, attestation de déplacement, ...,
Du fait de la situation sanitaire depuis le début d'année, la médiation familiale à distance a augmenté : % d'augmentation, quelles pratiques et protocoles ont été mis au point ici et là,
- DEMF : Difficultés et inquiétudes des étudiants au DEMF au regard des conditions sanitaires /covid-19 (stages, enquêtes, accès aux centres de ressources des établissements de formation, ...) ; État des lieux des relations APMF/CAF dans les régions,
- Projets et réunions APMF dans les régions.
- Info sur l'écriture d'un livre sur la médiation familiale en cours en région Alsace
- Info sur les prévisions de la JNE TMFPO «la restitution de l'évaluation TMFPO/perspectives »
- Information du national et réponses aux questions posées au CA.
- Préparation sur bilan activité, bilan comptable et bénévolat, ..

Comme vous venez de le lire, les sujets abordés lors des conseils des régions participent ainsi à nous montrer combien le travail d'une délégation régionale de l'APMF est important.

Leurs rapports d'activité ci-dessous reprendront ici et là leurs travaux.

Nous souhaitons vraiment remercier ces hommes et ces femmes pour tous leurs investissements envers l'APMF et pour ce qui nous fait centre ici : la médiation familiale.

9.2 Délégation Régionale Aquitaine - Sophie GARDIES

Une nouvelle organisation s'est mise en place dans la région Aquitaine APMF avec pour premier objectif de redynamiser l'envie pour les MF de partager dans cet espace qu'est la délégation un lieu d'échange et de partage.

Le bilan d'activité pour la région Aquitaine est pour l'instant assez léger mais tout doucement se mettent en place :

- Des rencontres par zoom tous les deux mois. A ce jour 4 à 5 participants pour les 3 premières réunions.

Cela a permis à chacun de renouer contact, parler de ses inquiétudes, projets...

- Il va y avoir une mise en place d'une supervision entre pairs afin que les médiateurs familiaux dont le CA n'est pas optimal puissent participer à des supervisions.

De plus, les échanges par mails et le retour d'anciens adhérents sont encourageants.

9.3 Délégation Régionale Auvergne - Nicole HOLMIERE

Au regard du contexte Covid-19 et des conditions sanitaires, au-delà des transmissions d'informations ici et là, cette année a donné lieu à une augmentation des échanges par mail et par téléphone avec des MF mais aussi de stagiaires au DEMF qui ont rencontrés des difficultés du fait de la pandémie. Dans ce contexte Covid-19, le projet d'organiser en présentiel une réunion régionale a été reporté

9.4 Délégation Régionale Bourgogne-Franche-Comté - Véronique MOUGEY

La délégation Bourgogne-Franche-Comté compte 33 adhérents dont 4 personnes morales. Elle est organisée avec un délégué régional, un DR adjoint-trésorier, des correspondants départementaux. Médiateurs en exercice libéral et salariés des services conventionnés par la CAF travaillent de concert.

L'élection du délégué régional n'a pas pu se tenir en présentiel. L'actuelle DR a accepté de poursuivre sa tâche une année. La région s'honore de compter parmi ses membres le co-président devenu président de l'APMF.

L'année 2020 a été productive. Le confinement du printemps a multiplié les rencontres à distance. Des collègues qui ne participent pas aux réunions pour des raisons d'éloignement et de coût des déplacements, ont pris part à la vie collective en visio conférence. Les réunions ont mobilisé et les professionnels se sont soutenus.

L'ordre du jour des réunions est construit en lien avec les correspondants départementaux.

Actualité de la médiation, chantiers du national, retours d'expérience, (notamment médiation à distance), échanges entre pairs sur les formations suivies, thématiques ARIPA ou autres questions juridiques ont alimenté les rencontres, organisées en semaine et deux fois le samedi

Une commission promotion et communication s'est mise en place. Émission sur France Bleu, articles dans la presse locale et régionale, information auprès de contacts utiles sur le thème « le métier pendant le confinement : l'activité continue ». La commission a continué ses travaux au second semestre et prépare un stage de formation avec le concours d'une comédienne professionnelle.

Dans la suite du CA-CR du 18 janvier, deux personnes ont travaillé sur le chantier « médiation familiale en milieu rural » lancé par un membre du CA de l'APMF.

Octobre, la semaine de la médiation a fait l'objet d'actions isolées dans les départements, à l'initiative d'un ou deux professionnels.

Relations institutionnelles :

- L'APMF est invitée au comité des financeurs dans le Doubs et en Saône-et-Loire (2 départements sur 8).
- Côté Justice, le renouvellement des listes a suscité, à l'initiative du magistrat de la Cour d'Appel de Besançon, des rencontres entre médiateurs et avec les barreaux. L'APMF a été représentée partout.
- Relation avec l'organisme de formation initiale : à l'initiative de la délégation APMF, une rencontre fructueuse a eu lieu avec l'IRTS de Franche-Comté, et les médiateurs familiaux maîtres de stage.

2020, ce fut : beaucoup de partages, des actions, et la joie de se retrouver. Merci à tous.

9.5 Délégation Régionale Bretagne - Christine FROGER

En 2020 tous les départements sont représentés au sein du groupe.

Les adhérents bretons étaient au nombre de 31, répartis ainsi :

5 services conventionnés (56, 29, 35,22)

28 adhésions "individuelles" dont

- 7 personnes travaillant à titre libéral à temps partiel
- 3 étudiantes au DEMF

En Bretagne comme ailleurs, nous avons rapidement fait le choix de réunions en distanciel dès le mois d'avril, via le logiciel Zoom.

Bien que privés de convivialité, ces temps de travail se sont révélés précieux pour les praticiens pour :

- Rompre leur isolement
- Réfléchir leurs pratiques
- Tester l'outil du distanciel, le questionnaire.

Les temps de réunion ont été maintenus en distanciel jusqu'à aujourd'hui.

Même si nous avons hâte de nous retrouver, la fréquentation du groupe en distanciel a été plus importante qu'en présentiel (distances importantes sur la région).

Nous avons même décidé de maintenir le distanciel en 2021 sauf une journée, en juin :))

Nous avons réfléchi, partagé des points de vue parfois divergents, sur l'utilisation de la visio pour la mise en place de médiation à distance. Certaines adhérentes avaient déjà cette pratique avant mars 2020, mais d'autres l'ont adoptées depuis.

Nous avons élaboré une "charte" pour mettre en avant les avantages et aussi les points de vigilance à ne pas oublier.

Un groupe de travail a d'ailleurs été créé pour affiner nos observations et nos propositions.

Ces échanges ont aussi remis au centre de nos préoccupations, l'indépendance du médiateur. En effet, certaines praticiennes redoutent que les services conventionnés imposent la pratique de la visio en médiation pour diminuer les frais de déplacement notamment.

Nous nous sommes donc également "emparées" de ce thème et trois adhérentes ont choisi de rédiger un article à 6 mains pour la revue Tiers. (Zarina de BAGNEUX, Christine FROGER, Sabine SABATIER). Une autre adhérente (Caroline le DIFFON) a contribué en témoignant de sa pratique.

De cette réflexion, nous avons aussi fait le constat de pratiques et de besoins différents selon que nous exerçons en service conventionné ou à titre libéral.

Un groupe de travail a été créé à cet effet.

Enfin, cette année 2020, la semaine de la médiation a mis à l'honneur la Médiation familiale dans le Finistère sud, à Quimper, en partenariat avec une MJC .

Nous avons travaillé en partenariat avec une association de médiateurs généralistes (AMBO) l'ANM et le CIDFF. Nous avons fait le choix d'une conférence gesticulée, réalisée par une de nos adhérentes (Isabelle PENIN et ses "Questions de Famille").

D'autres actions ont été proposées par exemple sur Lorient avec MF DE en organismes conventionnés et en libéral en partenariat avec JAF, AMBO et ANM

autour de deux événements organisés en collaboration avec le TJ de Lorient : Conférence à la CCI de Lorient et Ciné débat au Cinéville de Lorient après la projection de « l'économie du couple » de Joachim Lafosse. Cette action de communication autour de la médiation familiale a permis d'évoquer également les partenariats et réseaux, et du coup permis de mentionner l'APMF comme lien actif pour les Médiateurs familiaux DE.

Le contexte sanitaire n'a pas permis à un public nombreux de se déplacer. Nous l'avons déploré bien sûr ; pour autant, nous avons pu vérifier, une fois de plus, que la médiation familiale était trop méconnue. Là aussi, nous avons utilisé cette expérience pour réfléchir en 2021 à différents supports de communication pour promouvoir encore et toujours notre fabuleux métier. Déjà de belles perspectives....

9.6 Délégation Régionale Languedoc-Roussillon – Nathalie MAUFFRAY

A – Organisation d'élection d'un nouveau DR :

Alors même que la région Languedoc Roussillon a connu de nombreuses années de représentation de l'APMF par la présence et le dynamisme de Bénédicte DEFOSSEZ, ce début d'année 2020 a été marqué par la mise en place d'élection à ce poste de Délégation en mars.

C'est ainsi que j'ai pris le relais en pleine pandémie et confinement inédit ! Les conditions sanitaires empêchant des rencontres avec les adhérents des différents départements, la communication c'est fait par mail, téléphone et visio.

B – Activité envers et avec les adhérents sur le territoire :

1. Maintien d'un lien et assurer de l'information aux adhérents

Durant toute cette période de confinement, j'ai très régulièrement envoyé des mails à l'ensemble des adhérents afin de maintenir le lien, de rompre un sentiment éventuel d'isolement, de pouvoir répondre aux questions que les uns ou les autres se posaient grâce aux éléments donnés par l'APMF sur le contexte pandémique et son impact sur notre manière de pratiquer.

2. Organisation de réunions régionales

Pour continuer à échanger et réfléchir ensemble, j'ai organisé des temps d'échanges :

- Une réunion Visio pour échanger sur l'impact de cette crise sanitaire, comment chacun vit ce moment, comment s'organise, qui peut faire quoi, télétravail et médiation, etc....

Mais aussi sur l'organisation de nos actions APMF à l'intérieur de cette pandémie : à quoi pouvons-nous penser, qui souhaite participer à quoi ? échanges sur la médiation familiale pratiquée en ces temps de confinement

- Une réunion autour d'actions à mener autour de la semaine internationale de la MF :

- Idée : organiser un ciné-débat dans l'Hérault avec le concours de deux cinémas (temps d'échange et de rencontre, choix du film, quel débat ensuite, etc...) = la crise sanitaire n'a pas rendu possible la mise en place de ce projet qui n'est que repoussé dans le temps !

- Autre idée = parution dans la presse écrite d'articles sur la Médiation familiale, ses spécificités, le tout avec une certaine suite dans la chronique.

3. Organisation de temps d'échanges sur les actions en prévision : articles journaux, ciné-débat, autres projets

4. Contact avec le réseau partenarial :

Afin de représenter l'APMF, l'éthique de notre métier et ce qu'est la médiation familiale, le DR a participé à des réunions :

- Avec une structure et son service de Médiation familiale sur Béziers (dans un contexte d'incompréhension entre partenaires MFs)
- Avec la Justice
- Avec la Caf Hérault ; en comité technique avec tous services conventionnés, puis en temps privilégié APMF-CAF
- Avec des partenaires sociaux sur le Lunellois.

C- Activité au sein même de l'APMF :

- Participation et découverte des Conseils Régionaux et leur organisation = richesses des échanges, meilleure connaissance de l'association et ses appuis
- Participation à l'AG

9.7 Délégation Régionale Midi Pyrénées - Béatrice ALTAN

Année 2020 : année très particulière...

En début d'année 2020 discussion d'un projet qui devait se faire sous forme de journée d'étude à Toulouse pour la semaine de la médiation familiale sur la médiation familiale dans la fratrie et les parents vieillissants. Malheureusement ce projet a été abandonné lors du 1er confinement et les incertitudes d'un 2ème confinement en novembre....

- Pendant le 1er confinement beaucoup d'appel téléphonique concernant le droit de visite et d'hébergement pendant le confinement :

- Comment faire avec un droit de visite et d'hébergement quand on habite au-delà des 1km autorisés ?
- Que mettre sur l'attestation, car au début du confinement il n'y avait que motif familial impérieux ?
- Des questions diverses sur les services de médiation familiale ouverts ou fermés ?
- Comment faire une médiation familiale quand tout explose dans la famille ? Alors que les services sont fermés.

- Au-delà, des échanges par mails et téléphoniques ici et là, il y a eu la participation aux réunions du conseil des régions afin d'échanger avec les autres délégations régionales

9.8 Délégation Régionale Normandie - Evelyne BIROT-MORVAND

Sur l'année 2020, voici les quelques points essentiels, au-delà de la gestion de la délégation et de sa participation aux réunions au conseil des régions pour la région Normandie :

- Un courrier élaboré avec l'objectif de rappeler l'intérêt de la médiation familiale, particulièrement en période de crise, avec envoi en avril en direction des magistrats, coordinateurs des MARD, présidents et greffiers et auprès de tous les TJ et cours d'appel (envoi postal auprès des présidents et cour d'appel ET mails pour tous).
- Au regard du contexte sanitaire Covid-19, beaucoup d'heures passées en visio et individuellement pour plusieurs d'entre nous.

- En Basse Normandie, la TMFPO continue sur Cherbourg avec beaucoup de demandes. Les collègues sont très sollicités et ont besoin d'un soutien clair et régulier de leurs directions.
- Continuité du maillage partenarial avec une grande disparité de collaboration avec les magistrats d'un territoire à l'autre mais aussi avec les avocats et autres partenaires.

Lors des nombreux temps d'échanges, nous avons pu évoquer et rappeler l'importance du nombre d'heures de la formation à laquelle sont formés les MF DE et bien-entendu de la qualité des contenus. Nous nous sommes interrogés et inquiétés sur la création de DU ne proposant que quelques heures sur la médiation et sur le refus pour certains de la reconnaissance de la spécificité du DEMF.

Pour nos actions ici et là, l'acquisition d'affiches et l'acquisition des plaquettes de PACA, ont été des outils précieux et très appréciés.

Des Interviews ont été réalisées : l'une à la TV sur France 3 où Evelyne BIROT-MORVAND, en compagnie d'une avocate spécialisée en affaires familiales, ont pu échanger sur le thème : divorce à l'amiable et deux autres interviews sur des radios locales pour la promotion de la semaine de médiation. Des articles ont été également réalisés.

Cette année 2020 a permis également d'organiser des « cinés-débats », fruits d'une grosse somme de travail avec une douzaine de médiateurs. Ils ont pu avoir lieu sur Rouen, Cherbourg et Caen mais ceux de l'Orne, du Havre et de l'Eure sont encore à finaliser à cause du deuxième confinement. Les retours très positifs (article et brève parus dans le site de l'APMF).

De manière générale, énormément d'échanges par visio, whatsapp et mails dans un esprit positif et coopérateur avec une volonté d'écoute, de partage simple et de construction à relever !!! En moyenne entre 6 à 12 collègues actifs et une vingtaine de participants réguliers aux réunions semestrielles.

Les deux réunions semestrielles ont bien eu lieu, la première en présentielle et la seconde en vision avec des ateliers l'après- midi. Ces réunions sont repérées comme un soutien et un vecteur d'information.

En cette fin d'année 2020, touchée par cette pandémie, il a été décidé de créer des espaces plus personnalisés échanger entre MF sur ce que chacun vit. En effet, plusieurs MF se sentent isolés, peu compris de leur hiérarchie, par moment démunis et peu soutenus au quotidien.

Ces espaces de partage, plus personnels, plus réactifs, plus chaleureux et encore plus soutenus et solidaires viendront compléter les autres réunions déjà organisées en région, 2021 verra leur structuration.

9.9 Délégation Régionale Paca Corse - Alyette BRAU

Les adhérents APMF PACA CORSE se réunissent en général environ 4 à 5 journées par an et rassemble en moyenne une quinzaine de personnes.

Les réunions se déroulent en deux temps :

Le matin, nous partageons des informations venant de l'APMF National et celles concernant la vie de la médiation familiale dans notre région ; l'après-midi, nous échangeons autour d'un thème prévu à l'avance, à partir de nos pratiques.

Quelques thèmes abordés au cours de nos réunions en 2020 : la médiation familiale prône-t-elle le lien à tout prix ? quelles violences peut-on accueillir en médiation

familiale. Et bien sûr, notre pratique pendant le confinement, à la sortie du confinement et ce que nous en gardons.

Notre organisation a été modifiée cette année en raison du contexte sanitaire et nous avons adapté nos rencontres en alternant visio et présence, journées et demi-journées.

Nos rencontres en présence se déroulent depuis janvier 2020 au siège d'une association adhérente, LA RECAMPADO, à Aix en Provence.

Nous avons également augmenté nos rencontres cette année, pour répondre aux demandes des adhérents qui éprouvaient particulièrement le besoin d'échanger sur leur pratique au début de la crise.

Nous avons eu 7 réunions en 2020. La première réunion en janvier 2020 a permis d'élire notre délégation régionale :

- Déléguée régionale : Alyette BRAU
- Suppléant 1 : Vincent DELEPINE
- Suppléant 2 : Marianne SOUQUET

Au-delà du contexte compliqué, notre région est restée active :

La formation que nous avons planifiée sur le haut conflit avec Damien d'URSEL a été annulée deux fois en raison du contexte sanitaire et nous l'avons finalement reportée au mois de novembre 2021. Notre souhait était de mettre à profit la conférence pour travailler sur l'articulation avocats-médiateurs familiaux.

Un petit groupe a travaillé sur l'élaboration d'une brochure sur la médiation familiale dans le contexte des séparations divorces ; il a pris également à sa charge l'expédition de ces commandes passées à l'APMF.

Nous avons également élaboré un questionnaire en juin dernier afin d'interroger les adhérents et le groupe informel des médiateurs familiaux du sud-est avec la volonté d'établir une « photographie » des professionnels de la médiation familiale dans notre région et co-construire l'avenir. Le nombre restreint de réponses ne nous a pas permis d'avancer sur ce dernier sujet.

9.10 Délégation Régionale Pays de Loire Claudine LERMITE & Soline LUCAS

La conclusion du bilan d'activités de l'année 2019 soulignait : La journée d'étude mise en place le 18 mai 2019 à Nantes a été d'une grande richesse et a favorisé la rencontre de professionnels et étudiants de la médiation familiale sur la Région. Nous concluons alors la réussite de ce projet ainsi : « *Pouvoir se questionner ensemble sur notre pratique professionnelle est le moyen de faire progresser, d'évoluer, d'innover et de se réajuster dans la pratique de la médiation familiale.* » Dans cette dynamique, et avec la force d'une nouvelle co-délégation, nous projetons pour 2020 la mise en place d'une nouvelle journée d'étude.

1- Le projet d'une journée d'étude

Durant le 1er trimestre de l'année 2020, nous avons travaillé au projet d'une journée

d'étude « *Les multiples pratiques en médiation familiale* », prévue le 7/11/2020. L'idée était de partager nos expériences de travail autour de 4 pratiques particulières : la MF parents/ados, la MF en visio, la co-médiation, la MF transformative.

Compte-tenu de la pandémie, ce projet est reporté en 2021.

2 - Des réunions régulières

Durant l'année 2020, nous avons organisé 7 réunions avec nos adhérents.

Une seule réunion s'est déroulée en présentiel en mars 2020 à Nantes.

Les autres réunions des adhérents ont été organisées en visio les 18 avril, 13 Juin, 16 Juillet, 27 Août, 14 octobre et 7 Décembre 2020.

Ces temps de réunion regroupent 10 à 15 personnes environ, adhérentes APMF et des étudiants en cours de formation DEMF.

Au cours des réunions, nous échangeons sur :

- Les actualités locales dans les services conventionnés et cabinets libéraux
- Nos pratiques et nos relations (réussites /difficultés) avec les partenaires
- Les infos transmises par les newsletters ou communiqués de l'APMF
- La préparation d'une journée d'étude sur la Région

L'année particulière -dans le contexte sanitaire de la pandémie- n'a pas permis la mise en place de projet concret. Cependant, ces temps ont été ressources pour échanger et partager sur les moyens mis en œuvre pour s'adapter à ce nouveau contexte d'intervention en médiation familiale.

3 - la participation des co-déléguées Région au temps APMF National :

Temps de rencontres essentiels pour rester en lien avec l'APMF National, nous avons cherché à participer activement à la dynamique de l'association lors des CA/CR et des réunions du conseil des régions qui regroupe l'ensemble des DR et relais des autres régions.

Nous les avons privilégiés, s'enrichissant de ces temps de rencontre inter-Régions.

Ce partage de pratiques d'animation de chaque délégation de Région favorise la réflexion sur l'action menée et dynamise chaque Délégué.

Conclusion et Projet 2021 :

Il est parfois difficile de mobiliser les adhérents de la Région pour des réunions régulières. La mise en place d'une journée d'études permet de construire ensemble et de partager sur nos pratiques. En 2020, cette dynamique a été difficile à maintenir.

L'année 2021 ne permet toujours pas des rencontres en présentiel et cela peut faire craindre un épuisement de la dynamique.

Pour autant, la perspective du report de la journée d'études fin 2021 reste d'actualité.

9.11 Délégation Régionale PIF - Caroline BLONDEAU

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et les mesures de confinement.

A partir de Mars et du premier confinement, la délégation a reçu plus de demandes de soutien via mail ou téléphone.

Nous avons informé via mail à chaque étape des nouvelles consignes sanitaires relatives aux services de médiation familiale et d'accompagnement à la parentalité.

Des réunions entre adhérents se sont mises en place en juin à la sortie du premier confinement pour faire un point sur les différentes politiques de service en région parisienne.

Nous avons alors constaté l'hétérogénéité du traitement des salariés (ex : certains services ont payés un complément de salaires aux médiateurs, d'autres, non)

Certains services ont fermés, d'autres ont maintenus leur activité via téléphone, ou par visio conférence.

Le développement des médiations en Visio conférence a une fois de plus souligné l'adaptation des médiateurs familiaux dans l'intérêt de la continuité des services et des familles.

Une réunion a eu lieu en juillet et novembre pour recueillir les témoignages des MF concernant cette nouvelle pratique. Les avis divergent. Annie BAILLY DU BOIS a écrit un topo sur le sujet. Une autre en novembre.

Réflexion et écriture de projets d'« engagement à la com » spécifiques aux visio médiations.

Au premier trimestre 2020, des projets se sont mis en place comme deux rencontres Familles et Cinéma l'une prévue en Avril, au cinq Caumartin devant présenter « Jeune Juliette » un très subtil de 2019 réalisé par Anne EDMOND, film sur une adolescente effrontée et en surpoids.

L'idée était de privilégier le débat autour de la question des médiations Parents ado. Malheureusement, cette rencontre comme celle d'octobre prévue lors de la semaine de la médiation familiale n'a pu voir le jour alors que le cinéma partenaire reste aujourd'hui encore fermé.

Le stand APMF à la fête de la médiation n'a pas pu se mettre en place car cette manifestation été annulée..

Deux permanences téléphoniques ont été tenues pendant la semaine de la médiation familiale.

En janvier et avril, deux réunions avec la Caf Paris ont permis de renouveler le soutien de la CAF à ces soirées Familles et Cinéma.

Nous les avons aussi associé à la diffusion, en interne dans les services de la CAF dès mai 2020, du film Pères sur le fils, réalisé par Christine DAVOUDIAN et Jeanne LORRAIN afin de promouvoir la médiation familiale et l'esprit de la loi de 2002 auprès des différents interlocuteurs des allocataires. Ce film doit aussi servir de support à de futures réunions et cette année à une journée d'études sur la place des pères en médiation Familiale, plus largement la parentalité après la séparation. Cette journée d'études en construction a recueillie en 2020 le soutien de Gérard NEYRAND, de la caf et Marie Dominique de WILPERT a été pressentie.

Tout au long de l'année, la délégation a aussi participé à la mise en place de permanences de médiateurs familiaux libéraux à la cour d'appel. Coordination avec les référents de la C.A et les magistrats, réunions avec les MF Libéraux, soutien constitution candidature, liste adhérents MF Libéraux. Les permanences se sont tenues à partir de janvier 2021.

CAROLINE BLONDEAU en sa qualité de DR a également animé une conférence sur la question de la médiation familiale et les violences conjugales lors d'un colloque le 7 mars à Paris, mairie du 3.

Des réunions ont été organisées pour demander des personnes ressources en région parisienne afin de préparer ma succession au sein de la région. Aucune candidature pour l'instant pour devenir déléguée mais des personnes ressources se sont proposées pour l'an prochain : Helene ABELSON, Laurence HANIN, Marie Noëlle de MARVILLE.

Participation à un groupe de travail de l'APMF sur la rémunération et le statut du MF, plusieurs réunions et un texte écrit sur la question. Réflexion autour de la refonte des négociations collectives.

Participation aux différents Conseil des Régions et A.G

Prise de contact avec DRGCS pour question du diplôme car la DRJSCS se réorganise et disparaît en tant que telle. En ce qui concerne le pôle formation-certification, il est transféré à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, l'Emploi, le Travail et la Solidarité (DRIEETS). (fusion des services du ministère du travail et de ceux de la cohésion sociale)

9.12 Délégation Régionale Rhône Alpes - Valérie RICHARD TIGNOL

Tout au long de l'année et régulièrement nous nous sommes réunis plutôt par visioconférences mais toujours dans la joie malgré l'ambiance carrément morose concernant les terrasses ensoleillées.

Janvier : Bilan JRE de 2019 + 18/02/20 participation à la réunion du conseil des régions.

Février : Participation à l'organisation d'un confinement mondial plutôt bien réussi.

Mars : Mise en place de réunions adhérentes RA régulières par visio conférences accès sur l'état des troupes en temps de confinement et les pratiques qui en découlent.

Avril : Mise en place d'un protocole d'expérimentation de MF en visio en temps de confinement. Expérimentation réussite, rédaction d'un document interne.

Mai : Accompagnement des adhérentes autour de la pratique de la Mf en visio, du déconfinement et de la reprise d'activité en présentiel.

Juin : Mise en place d'un compte zoom pro accessible à l'ensemble des adhérentes de Rhône Alpes pour pouvoir effectuer des visioconférences.

Juillet et Août Vacances

Septembre : Rencontre en présentiel, pour la remise en état des troupes. (Terrasse) + participation au conseil des régions du 12/09/20.

Octobre : Début de préparation de la prochaine Journée Régionale d'Étude (JRE) + participation à l'AG de l'APMF du 17/10/20.

Novembre : Choix du thème de la JRE 2021: L'interdisciplinarité dans la MF, + participation au conseil des régions du 09/11/20 + réunion association président la CIMA le 26/11/20.

Décembre : Préparation des cadeaux, parce que quand même !

Ces rencontres, partages, réflexions et différentes actions nous ont beaucoup animés et mobilisés...

Preuve s'il en fallait que nous continuions de penser ensemble notre profession, sa philosophie, sa spécificité, les évolutions de nos pratiques, pour que la médiation familiale continue d'être comprise comme un espace de liberté au sein duquel ce qui importe, c'est avant tout la possibilité de penser et d'agir les libertés, nos responsabilités.

Loin de nous empêcher de penser ensemble, la crise sanitaire a renforcé notre désir de lien, notre besoin de nous réunir, notre volonté de dire qui nous sommes et comment nous travaillons !

La médiation intéresse de plus en plus... et de plus en plus aussi pour ce qu'elle pourrait produire en termes d'efficacité : Promouvoir une bonne (co)parentalité, réduire voire accélérer le temps de la procédure, soulager des institutions de risques éventuels à la fraude, responsabiliser et / ou

contrôler chaque parent à accomplir ses devoirs, ses obligations, ses responsabilités financières, enjoindre au dialogue...

Nous pouvons, médiateurs et médiatrices familiales, nous réjouir d'être reconnu.e.s par toutes ces institutions...

En même temps, face à la multiplication des dispositifs judiciaires, financiers, et parfois de contrôle social, ces nouvelles lois et ces décrets, face au fantasme de la cité apaisée et de l'arbitre soulagé, aujourd'hui, plus qu'hier, nous devons défendre l'éthique, et particulièrement la spécificité de la médiation familiale et du médiateur familial pour continuer de proposer un authentique espace de rencontre, de créativité et de liberté !!

Aujourd'hui, plus qu'hier penser et travailler avec les autres professionnels, c'est affirmer haut, fort et clairement, d'une voix commune ce qu'est la médiation familiale et comment elle contribue au mieux-être à distance du pouvoir sur et du contrôle social !

o